

**PREMIER BULLETIN DE L'ANNÉE...**

Après la pluie incessante du début d'année, cette période de grand soleil nous laisse espérer un printemps précoce... Et il en faut, du soleil, pour remonter le moral des citoyens que la crise des gilets jaunes a révélé au plus bas ! Les nouvelles de l'environnement économique ne sont pas bonnes, celles du climat social mauvaises, et celles du réchauffement climatique toujours inquiétantes ! Raison de plus pour ne pas nous empoisonner la vie entre nous, quand on a la chance d'habiter, comme nous, dans une région préservée, avec une nature encore belle et riche... de biodiversité !

Biodiversité : il en sera question cette année sur Manses et les communes voisines de la vallée de l'Hers avec un inventaire participatif de la biodiversité qu'entreprend l'association des naturalistes ariégeois sur une commande de la communauté de communes qui a gagné un appel à projets : l'ABC atlas de la biodiversité communale.

Nous vous en dirons plus dans un prochain bulletin

Le cahier du débat citoyen que je vous avais présenté lors des vœux le 18 janvier a été tenu à votre disposition en mairie. Sans attendre la date du 15 mars, la préfète nous a demandé de le clore le 20 février pour le faire remonter à la cellule chargée de l'analyse des contributions au débat. Vous pouvez encore vous exprimer sur le site officiel du grand débat : <https://granddebat.fr/>.

Au programme du printemps il y aura les élections européennes : n'oubliez pas de venir voter le 26 mai prochain, bien des choses se décident à Bruxelles, construire une Europe juste, solidaire et qui défende nos intérêts est un grand chantier loin d'être achevé !

Voici les dernières nouvelles de la municipalité, je vous souhaite bonne lecture notamment des deux premiers paragraphes qui concernent des remboursements à certains habitants de Manses.

Simone Verdier

**COMMENT SE FAIRE REMBOURSER LE CONTRÔLE OBLIGATOIRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?**

Nous vous avons annoncé dans le dernier bulletin que le conseil municipal avait pris la décision de rembourser le coût du contrôle obligatoire de l'assainissement non collectif pour tous les foyers de Manses qui ont une installation individuelle. En effet le coût de ce contrôle est assez élevé (99 €) : pour des raisons d'équité par rapport aux habitants du bourg, la municipalité a décidé de le rembourser.

Pour ce remboursement, vous devez fournir :

- la facture du contrôle,
- un RIB,
- la preuve du paiement soit un relevé bancaire (masquer au feutre noir les autres lignes),
- si vous payez par carte bancaire ou internet ou espèces, une attestation ou une référence de paiement.

### **NOUVEAU : REMBOURSEMENT DE LA TEOM EN OCTOBRE 2019**

Le conseil a aussi travaillé et réfléchi sur un autre point d'équité entre les habitants de la commune, c'est le dégrèvement de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). En effet, les habitants du bourg et du sud du village ont droit à ce dégrèvement, mais au nord du village, la dernière propriété à en bénéficier est celle de la famille Perrier.

C'est la règle des 1.000 mètres à vol d'oiseau autour du centre d'enfouissement en raison des nuisances et des odeurs qui s'applique. Mais les odeurs et les nuisances ne connaissent pas cette limite ! L'année dernière des habitants s'en sont plaints mais nous ne pouvions pas modifier cette règle auprès de l'administration fiscale. Donc nous avons cherché avec le percepteur ce qu'il était possible de faire et ça a pris du temps. Finalement c'est en nous appuyant sur le principe d'équité que nous avons pu obtenir l'autorisation de remboursement par la commune des 95 % de la TEOM pour les familles non exonérées.

Le conseil municipal du 21 décembre 2018 a adopté le principe de ce remboursement sur présentation de la taxe foncière sur le bâti et de la preuve du règlement (copie relevé de compte pour ce seul débit ou une attestation ou une référence de paiement).

Ce remboursement interviendra à partir de la TEOM 2019 soit vers le mois d'octobre 2019.

**Ce remboursement sera reconduit tous les ans, les modalités pourront être modifiées mais le principe restera le même : les habitants de la commune qui reçoit les ordures de l'Ariège, avec tous les désagréments que cela comporte, doivent tous pouvoir bénéficier d'un dégrèvement de leur taxe ordures !**

### **REZO POUCE OU VERS UNE PRATIQUE D'AUTOPARTAGE**

La mobilité en milieu rural est un défi à relever dans les années futures : peu de transports en commun, un habitat dispersé, des carburants de plus en plus chers... Pour répondre à ce problème, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix a adhéré à REZO POUCE, qui est un réseau national d'auto-partage.

Le principe est simple : on s'inscrit sur internet « rezopouce.fr », en Mairie ou à la Communauté des Communes avec sa carte d'identité et on signe la charte de bonne conduite soit comme passager soit comme conducteur. On reçoit ensuite une carte membre et un autocollant à mettre sur la voiture.

Par exemple, pour aller à Mirepoix à partir d'un village, il suffit d'attendre aux panneaux Rezo Pouce installés dans chaque village. À Manses, le panneau « vert » est situé à la sortie sud du village face au 7 avenue de Montségur. Le temps d'attente estimé par Rezo Pouce National serait de 6 minutes.

Bien sûr pour que cela fonctionne il faut un nombre d'inscrits suffisant, au minimum 5% de la population, soit 500. **Alors lancez-vous, inscrivez-vous sur le site « rezopouce.fr » pour rejoindre la communauté Rezo pouce.**

## STATIONNEMENT SUR LA PLACE DE LA SALLE DES FETES

Le service régional en charge du transport scolaire nous a demandé de matérialiser le stationnement sur la place pour qu'aux heures de passage du bus scolaire (Barbe), il n'y ait pas de voiture qui l'empêche de faire le tour ou le demi tour après avoir pris ou déposé les enfants de Manses.

Il y aura donc 4 places matérialisées au sol : celle réservée aux handicapés près du nouveau WC, une autre face à la salle des fêtes et deux autres en épi à l'est de la place coté rambarde au dessus de la rue du moulin.

Un panneau précisera qu'aux heures de passage de ce bus scolaire le stationnement est interdit hors de ces 4 emplacements. C'est en période scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h00 et de 17h30 à 18h00 et le mercredi de 7h30 à 8h00 et de 12h00 à 12h30.

## TRAVAUX 2019

Voici la liste des travaux qui devraient se réaliser durant l'année :

**Travaux de restauration du mur d'enceinte du parc** au delà de ce qui est déjà fait.

**Travaux de voirie** : renforcement du chemin rural du départ vers la forêt au niveau du chalet (empierrement). Ces travaux ne seront réalisés qu'à la fin du débardage de la coupe d'épicéa de la forêt de la Bèlène.

**Amélioration du pluvial sur le village** : les fortes précipitations de début 2018 nous ont montré les points faibles pour l'évacuation de l'eau de pluie...

**Poursuite des travaux à l'intérieur de l'Église** notamment la réfection des enduits et des peintures. Le "ciel" peint au dessus de l'autel peut tomber littéralement sur la tête des officiants ! L'architecte qui exercera la maîtrise d'œuvre a été choisi sur consultation de trois cabinets. Il s'agit de Barthélémy Dumons de Lavelanet (Cabinet Architecture et Paysages). Le permis de construire a été déposé et nous demandons des subventions auprès de l'État, du Conseil Régional, du Conseil départemental et de la communauté de communes.

**Travaux d'élagage en bordure de voirie** : la commune les prend en charge bien que ce soit théoriquement à la charge des propriétaires riverains. Mais ces derniers sont souvent défaillants et la végétation peut de ce fait menacer les lignes téléphoniques ou électriques qui desservent les hameaux (lors de chutes de neige ou grand vent).

## NOUVELLES EN VRAC

- Compétence DECI (défense extérieure contre l'incendie) : la responsabilité en incombe désormais aux municipalités notamment la gestion des points d'eau. Pour notre commune, nous allons commencer par la pose d'une bouche d'incendie pour La Marsale et La Gabache. Nous devons équiper ensuite les établissements recevant du public : Le Cazal et Belrepayre (accueil touristique), puis les autres hameaux.

- **Élaboration du PLUi** : nous avons reçu les orientations d'aménagement, le zonage, le règlement... Vous pouvez consulter ces différentes pièces en mairie avant la finalisation du document d'ensemble. Il y a globalement peu de changement par rapport au précédent document d'urbanisme (PLU de Manses de 2009 modifié en 2014) si ce n'est un « rétrécissement » de toutes les zones à bâtir.
- **Nouveau: un épicier boulanger itinérant** passe à Manses tous les mercredis matin ; il s'arrête tout le long de la D50 depuis le nord et il est sur la place du village à 9h00. Il fait alimentation générale (pain, viande, charcuterie à la coupe, fromage, fruits et légumes, produits du quotidien, frais et locaux, circuits courts). L'essayer c'est l'assurer qu'il aura des clients et qu'il doit continuer !  
Le joindre au 06 73 65 45 25 ou mel [legrenierdebenjamin@gmail.com](mailto:legrenierdebenjamin@gmail.com) et son site [www.legrenierdebenjamin.com](http://www.legrenierdebenjamin.com).

## AGENDA : LE PROGRAMME DES ANIMATIONS

- **16 mars à 17 h** : Assemblée générale de l'AREMA ouverte aux adhérents ainsi qu'aux habitants intéressés ; elle sera suivie cette année d'un repas pour joindre l'utile à l'agréable convivialité entre tous (participation 12 €).
- **19 mai à 17h** : concert avec le quatuor lyrique « Fredaines » organisé dans l'église par l'Arema (participation libre) suivi du verre de l'amitié.
- **30 mai** : jeudi de l'Ascension : après midi récréative et créative pour les petits et les grands avec l'AREMA.
- **1<sup>er</sup> juin** : le Pays d'art et d'histoire avec l'association des naturalistes ariégeois et le comité des fêtes vous proposent un original « apéro-loto de la biodiversité ». Nombreux lots à gagner !
- **22/23 juin** : Journées du patrimoine de pays et des moulins : Fête du moulin des Bessous organisée par l'ADB (association des amis des Bessous). Convivialité, démonstrations de savoir-faire anciens autour du moulin en fonctionnement. Ouverture et visite guidée de l'église Saint Jean Baptiste de Manses.
- **29/30 juin** : c'est la fête au village avec de nombreuses surprises : ouverture exceptionnelle du conservatoire botanique de la Fajoutine, l'homme orchestre Sébastopol, repas et soirée dansante, « faites vos jeux » avec fabrication et utilisation de jeux géants en bois, le programme est en cours de finalisation.
- **10 août** : traditionnel repas de l'amitié organisé par le comité des fêtes.
- **24 août** : l'Arema organise un méchoui à midi dans le parc, préparé par Thierry Sola (domaine de la Pradole).
- **15 septembre** : vide greniers d'automne organisé par le comité des fêtes.
- **16 novembre** : l'Arema organise le traditionnel repas du patrimoine : « Azinat et Rouzolle ».
- **Novembre** également traditionnel repas des chasseurs date non encore fixée.

o O o

N'oubliez pas le site de la commune [www.manses.fr](http://www.manses.fr)  
pour y retrouver un maximum d'informations  
ainsi que la rubrique contact